pour mieux VIVRE ENSEMBLE

2- Les Cambriolages

En France,
1 cambriolage
toutes les 90 secondes

+ 17 % en 2011

+ 8,5 % en 2012

Source : Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP)

SOMMAIRE

1. Lorsque vous êtes chez vous

2. Conseils particuliers

3. Lorsque vous quittez votre domicile

4. Opération Tranquillité Vacances

...et aussi

Vous êtes victime d'un cambriolage : que faire ?

Pour aller plus loin...

Conseils particuliers

Assurez-vous que votre porte est toujours soigneusement fermée.

Installez un téléphone près de votre lit, avec une liste des numéros d'appel importants (dont celui de la Gendarmerie).

N'ouvrez pas votre porte aux inconnus, surtout si vous êtes seul(e).

Ne cachez pas vos clés à l'extérieur, sous le paillasson, un pot de fleurs... : déposez-les chez une personne de confiance.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures, ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Ne conservez pas une somme d'argent importante chez vous.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas votre code confidentiel avec votre carte bancaire.

Lorsque vous êtes chez vous

Ne laissez pas vos **portes et fenêtres ouvertes** inutilement, et ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, ne laissez pas les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Maintenez fermés **portail, porte de garage** et, s'il y a lieu, la porte entre ce dernier et votre habitation.

Installez des **équipements adaptés et agréés** (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique,...) en demandant conseil à un professionnel.

Eloignez des accès, vos **bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture** et ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Signalez à la Gendarmerie des Essarts ou à la Police Municipale de La Ferrière tout **fait suspect** pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Lorsque vous quittez votre domicile

Fermez vos fenêtres et verrouillez vos portes.

Faites en sorte qu'aucun objet pouvant exciter la convoitise ne soit visible par les fenêtres.

N'aidez pas les cambrioleurs : rangez outils et échelles.

En cas d'absence de longue durée

Prévenez vos voisins et demandez-leur si possible d'ouvrir vos volets de temps en temps.

Demandez à la Poste de garder votre courrier ou de le faire suivre. Evitez l'accumulation de prospectus dans votre boîte aux lettres en collant un autocollant "stop pub" disponible à l'accueil de la Mairie.

Ne mentionnez pas votre absence sur votre répondeur téléphonique.

Veillez au bon verrouillage de toutes les issues (portes, fenêtres et spécialement celles du sous-sol).

Remiser les outils, échelles, tables et chaises de jardin dans des locaux cadenassés.

Déposer vos bijoux, valeurs, objets d'art en un lieu sûr.

Opération Tranquillité Vacances

Créée en 1974 pour la période estivale, l'opération Tranquillité Vacances est étendue à toutes les périodes de congés scolaires depuis 2009, afin de diminuer le nombre d'intrusions au domicile des personnes parties en vacances. Auprès des domiciles signalés, les gendarmes effectuent des patrouilles de surveillance pour dissuader les cambrioleurs potentiels. A chaque passage ils laissent un avis dans la boîte aux lettres, mentionnant la date et l'heure de la ronde. Pour bénéficier du dispositif :

- *renseignez un formulaire sur le site Internet www.interieur.gouv.fr avant votre départ,*
- *déposez-le à la Gendarmerie des Essarts.*

2- Les Cambriolages

Vous êtes victime d'un cambriolage : que faire ?

1- Si les cambrioleurs sont encore sur place, **ne prenez pas de risques** et privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements…).

2- **Déposez plainte** par procès-verbal auprès de la gendarmerie la plus proche, le jour même ou le lendemain, et demandez une attestation de dépôt de plainte pour votre compagnie d'assurance. ***Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel car il permet aux forces de l'ordre de faire des recoupements et de mieux appréhender les auteurs.***
Signalez le vol éventuel de tout document d'identité.

3- Avant l'arrivée de la gendarmerie, **ne touchez à rien et conservez les lieux en l'état** pour permettre à la gendarmerie de relever des indices pour son enquête.

4- **Faites opposition** auprès de votre banque, pour vos chéquiers et cartes de crédits dérobés. En cas de vol de titres ou valeurs mobilières faites opposition par lettre recommandée.

5- **Déclarez le cambriolage à l'assureur** en l'avertissant rapidement, plutôt par courrier en recommandé avec accusé de réception.

6- Changez vos **serrures** et verrous.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Site Internet du Ministère de l'Intérieur : www.interieur.gouv.fr *rubrique Ma sécurité / Conseils pratiques / Mon domicile*

Site Internet des Voisins vigilants : www.voisinsvigilants.org *rubrique techniques de cambriolages*

Gendarmerie Les Essarts
02 51 62 83 13

Mairie de La Ferrière
36 Rue de la Chapelle 85280 LA FERRIERE
Tél. 02 51 40 61 69 - Fax 02 51 98 32 20
www.laferriere-vendee.fr - mairie@laferriere-vendee.fr